

	COMPTE-RENDU DE REUNION DE BASSIN
Année scolaire	2021/2022
Bassin	THONON
Réunion	1 sur 2
Jours / Dates Horaires	9h00-12h00
Structure d'accueil	Collège Jean-Jacques Rousseau 38 avenue du Général de Gaulle - 74200 Thonon-les-Bains
Animateurs	M. Christophe GUERIN - Professeur-documentaliste Mme Alexandra PERLI - Professeure-documentaliste
Présents	9 / 9
Intervenantes extérieures	-
Thème	Evolution des dispositifs de subvention aux projets culturels et citoyens.
Ordre du jour	Montage de projets artistiques et culturels : - objectifs d'Adage - description de Jeunes en librairie - liens Adage - Pass Culture - description des plateformes Adage et Pass Culture
Remarques	-
Introduction	Les dispositifs départementaux et régionaux destinés aux établissements scolaires du second degré pour le financement et l'appui aux projets artistiques et culturels ont profondément évolué. L'objectif de la réunion est de faire le point la nouvelle offre, les délais, les financements, les contraintes.
Développement	<p><u>Dispositif collège</u></p> <p>Plateformes de consultation des évènements ou intervenants :</p> <p>- SIEL : projets clé en main proposés par le département de Haute-Savoie comprenant un volet culturel (Chemins de la culture). Quatre projets éligibles par établissement (cinq pour les plus établissements importants). La saisie des projets est effectuée par les chefs d'établissement.</p> <p>Calendrier : 20 juin sauf projets particuliers comme l'EMI.</p> <p>Financement des intervenants et des spectacles, mais seulement une partie du transport. En général, si les contraintes sont respectées, les projets déposés sont acceptés.</p> <p>- ADAGE (via le portail PIA GRENOBLE) : nombreux projets possibles Des structures proposent des prestations. Il faut les contacter pour finaliser le projet et établir un devis à envoyer sur ADAGE. La date de dépôt des dossiers est variable. La validation du projet s'effectue en septembre.</p> <p>Le montant des subventions est variable.</p>

Dispositifs lycée

Plateformes de consultation et d'inscription aux événements ou intervenants :

- SICORRA (sicorra.auvergnerhonealpes.fr) pour les projets d'éducation artistiques et culturelles : ateliers de pratique artistique, prix littéraires, ...

Attention il n'est plus possible d'être subventionné pour des rencontres d'auteur simple.

- Portail des aides régionales (aides.auvergnerhonealpes.fr) : projets fléchés : valeurs de la république, identité régionale, mémoire.

- ADAGE (via le portail PIA GRENOBLE) : nombreux projets possibles mais en concurrence avec les collèges car la plateforme est la même. ADAGE est nécessaire pour les demandes de subvention liées au Pass Culture.

Calendrier

Selon le type de demande le calendrier varie de juillet à septembre. Pour le Pass Culture (ADAGE) les demandes sont possibles tout au long de l'année.

Critères de sélection des candidatures

Les modalités sont précisées mais les critères de sélection sont opaques.

Montant des subventions

Jusqu'à 85 % des dépenses (pour les transports les subventions se font en fonction du projet).

Dispositif Jeune en librairie

Élèves de 4e à la Terminale (donc collège ou lycée)

Financement MEN et Ministère de la Culture (programme France Relance) : rémunération des professionnels + coût d'achat de livres pour les élèves.

Principes

1. Faire découvrir aux élèves d'une classe entière la chaîne du livre, notamment la librairie mais aussi les métiers de l'édition, l'impression, l'illustration, les salons, ...
2. Favoriser la lecture par la fréquentation des librairies.

Déroulement :

- un libraire se déplace dans l'établissement pour présenter son métier
- une rencontre s'effectue avec un acteur différent de la chaîne du livre
- une dernière rencontre s'effectue avec un auteur
- les élèves se rendent dans une librairie pour illustrer la rencontre précédente avec le libraire et pour qu'ils choisissent pour eux des livres à hauteur de 30€ chacun.

Demande à effectuer sur ADAVE avant la fin mai (date précise à consulter chaque année).

Conclusion	De nombreuses offres sont proposées, départementales ou nationales ce qui est positif. Mais les procédures sont pour le moins confuses. Les modalités sont arrivées tardivement, les dates de dépôt des dossiers ont varié, les plateformes sont nombreuses, chacune avec les procédures, des calendriers, des critères de choix différents. L'an prochain, il semble opportun de monter les projets le plus en amont possible en conservant une certaine souplesse pour s'adapter aux critères des différentes offres qui risquent à nouveau de sortir tardivement.
	Mme Alexandra Perli M. Christophe GUERIN